

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021 – 19 H 30

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix neuf novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, Salle du Conseil Municipal le temps de la crise sanitaire, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET	Mme Nadège POZZEBON	M. Roger MARTIN
Mme Thérèse LE GOUEDEC	Mme Sylvie GILLES	M. Bernard TARET
Mme Jocelyne GOULAS	M. Daniel GRAUET	

Mme Lucette MONTIGNY est représentée par Mme Jocelyne GOULAS

Absent excusé : M. Hervé PICARD

Nombre de Conseillers en exercice :	10	
Nombre de Conseillers présents :	08	Date de convocation : 12 novembre 2021
Nombre de Conseillers votants :	09	

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Nadège POZZEBON est nommée Secrétaire de Séance

INTERVENTION DE M. JESSON – PRÉSENTATION PROJET ÉCO PÂTURAGE :

Monsieur le Maire donne la parole à M. JESSON pour présenter son projet d'éco pâturage au Conseil Municipal.

Pour mettre en place cet éco pâturage, M. JESSON a besoin d'un terrain pour installer une vingtaine de moutons d'Ouessant (race rustique) entre deux missions d'éco pâturage. Les frais de clôture seront entièrement à sa charge (clôture modulable). Le terrain envisagé serait l'ancien stade qui serait « tondu » gratuitement en échange de son occupation, ainsi que les abords de l'étang. Tout l'espace du terrain ne serait pas utilisé (clôture modulable donc déplacement), il y aurait toujours la possibilité de l'utiliser pour jouer par exemple et lors du tir du feu d'artifice, les moutons seraient déplacés.

Le Conseil Municipal remercie M. JESSON pour son exposé et l'informe que le projet sera étudié et qu'un avis sera donné lors d'une prochaine réunion. Le projet d'éco pâturage devra être compatible avec le projet de remise en état de l'ancien vestiaire. Un périmètre autour du bâtiment devra être conservé.

M. JESSON propose au Conseil Municipal l'idée de faire une cagnotte participative auprès des habitants pour investir dans des arbres fruitiers et ainsi les fruits, lors de la récolte, seraient à la disposition de tous.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION INSTALLATION DÉFENSE INCENDIE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention pour l'installation de 4 citernes souples de 120 m³ pour la défense extérieure contre l'incendie auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR pour l'année 2022, à savoir :

▪ Subvention CD :	18 871.00 €
▪ Subvention DETR :	31 452.00 €
▪ Commune :	12 581.00 €

Total H.T.	62 904.00 €
------------	-------------

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

VALIDATION DEVIS FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE :

Les membres de la Commission « Fêtes et Cérémonies » présentent les différents devis demandés au Conseil Municipal pour approbation :

- Le devis « Aventura Park » est validé pour les enfants âgés de 3 à 10 ans.
- Le devis « Grimpal'arb » est validé pour les adolescents âgés de 11 à 15 ans
- Le devis « La Réserve » est validé pour le Colis des Anciens.

La distribution sera effectuée auprès des bénéficiaires (sous réserve d'inscription dans le fichier population de la mairie) le samedi 11 décembre 2021.

AVIS ÉCHANGE DE TERRAIN / VENTE DE TERRAIN :

Après en avoir déjà discuté lors d'un précédent conseil, Monsieur le Maire demande quelle décision a pris le Conseil :

1° - Échange de terrain avec les Consorts LEROUX : Le Conseil donne son accord, sous condition que tous les frais inhérents à cet échange soient à la charge des Consorts LEROUX

2° - Vente de la parcelle AN 199 (262 m²) à M. et Mme AUBERT. Le Conseil Municipal donne son accord pour un prix de vente minimum de 6 000 €, et tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Si un accord est conclu pour ces deux points, des délibérations seront prises pour permettre la continuité de la vente et de l'échange.

DIVERS :

Mme GOULAS présente le projet de peinture de Mme MONTIGNY pour embellir le poste de la SICAE situé à Collinance. Le Conseil Municipal approuve le dessin, qui sera transmis à la SICAE pour validation finale.

Mme GOULAS déplore que les propriétaires des parcelles situées tout le long de la rue de la Grivette n'entretiennent pas leur bois car il y a beaucoup d'arbres morts, de branches qui gênent la visibilité des usagers de la voirie. Et si certains propriétaires ont procédé à un entretien, ils laissent les branchages en tas sur le côté de la voie. Le Conseil décide d'adresser un nouveau courrier aux propriétaires et si rien n'est fait, une mise en demeure sera faite sous pli recommandé. Si cela reste sans effet, le Conseil fera procéder à l'entretien des parcelles concernées et la charge sera répercutée aux propriétaires.

Mme GOULAS a relancé à nouveau la SATESE et l'ADTO pour les travaux de la station d'épuration et pour l'enquête publique du zonage d'assainissement.

Mme GOULAS informe le Conseil que maintenant que la rénovation du logement communal est terminée, les bénévoles du Conseil Municipal ont d'autres projets : peinture des murs de la salle des fêtes, rénovation / peinture de la mairie. Les bénévoles parmi les habitants sont les bienvenus.

M. GRAUET demande que les arbres qui poussent sur le mur de la mare soient taillés, pour éviter que le mur ne se détériore trop.

M. GRAUET informe le Conseil Municipal qu'il prépare un projet pour fleurir le parterre principal du parc de la mairie au printemps prochain. Monsieur le Maire le remercie déjà pour le travail accompli pour le parterre du côté.

Mme GILLES remercie le Conseil pour les travaux d'éclairage public entrepris rue Jean de la Fontaine, les riverains ont adressés de nombreux compliments. Monsieur le Maire souligne qu'il a été informé le mercredi soir de l'intervention du jeudi matin et remercie tous les habitants de faire attention car durant 4 mois, des travaux de rénovation de tout l'éclairage public auront lieu ponctuellement. Un arrêté a été pris en ce sens et est affiché devant la mairie.

Mme GILLES demande quand seront évacuées les branches coupées au terrain de pétanque. Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu courant décembre.

Le Conseil est défavorable au stationnement des véhicules sur le terrain de pétanque. Un arrêté sera pris pour l'interdire.

M. MARTIN demande qu'un curage de la mare de la Grande rue / Rue Jean de la Fontaine soit prévu.

M. TARET demande si les courriers de mise en conformité Eaux Pluviales / Eaux Usées ont été faits pour la 2^{ème} tranche des habitations. Mme GOULAS lui répond que c'est en cours et qu'elle prépare un article pour le bulletin municipal en complément.

Mme LE GOUËDEC fait part de la visite de M. WEILER, architecte en charge du diagnostic des travaux de l'église communale, en présence de MM. MARTIN et TARET également. L'état de l'église est assez catastrophique et certaines parties doivent être protégées car elles sont très fragiles. Les protections doivent être laissées sur le trottoir. Des travaux de petites maçonneries sont à faire. MM. MARTIN et TARET les effectueront avec l'aide de l'employé communal. Mme LE GOUËDEC souligne le passage continu des poids lourds qui fragilise les murs. M. WEILER enverra un rapport avec des photos et il a félicité le Conseil pour l'installation de la grille qui a bien assaini l'espace.

Mme LE GOUËDEC fait part de son désarroi devant le vol des fleurs sur le panneau d'affichage de la Grande rue, qui devaient être déposées sur les tombes des « Morts pour la France ». Un article sera fait dans le bulletin pour en informer les habitants.

M. MARGOTTET fait part aux conseillers que les travaux de rénovation électrique sont terminés à la salle des fêtes.

M. MARGOTTET annonce que le Conseil Municipal délibérera prochainement pour une augmentation de la taxe de raccordement à l'assainissement au 1^{er} janvier 2022. Un article sera fait pour en informer la population dans le prochain bulletin municipal.

M. MARGOTTET fait part de plusieurs rendez-vous en mairie et invite les conseillers qui souhaitent y participer.

Le Conseil Municipal adressera un courrier à M. GONET pour qu'il procède à l'élagage des sapins de sa propriété qui entraînent des nuisances aux riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 15.

Fait à Thury en Valois le 26 novembre 2021

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

